

# AMNESTY INTERNATIONAL DISSÈQUE L'APARTHEID EN ISRAËL

(extraits d'un article paru dans Orient XXI)

## UN CRIME CONTRE L'HUMANITÉ

Dans son rapport de 211 pages serrées, Amnesty International analyse détentions administratives, saisies de biens fonciers et immobiliers, homicides illégaux, transferts forcés, restrictions des déplacements, entraves à l'éducation. Il s'appuie sur de nombreux exemples documentés, dans plusieurs endroits du pays, dans la vallée du Jourdain, à Gaza.

Il rassemble beaucoup d'informations, ce qui a permis à l'organisation de se livrer à un minutieux inventaire du système mis en place par Israël. Il s'agit d'identifier autant de « *facteurs constitutifs* » d'un système d'apartheid au regard du droit international. Pour Amnesty, « *ce système est perpétué par des violations qui constituent le crime contre l'humanité d'apartheid tel qu'il est défini dans le Statut de Rome et la Convention sur l'apartheid* ».

Agnès Callamard, nouvelle secrétaire générale de l'organisation de défense des droits humains depuis 2021, enfonce le clou :

Notre rapport révèle la véritable ampleur du régime d'apartheid d'Israël. Que ce soit dans la bande de Gaza, à Jérusalem-Est, à Hébron ou en Israël, la population palestinienne est traitée comme un groupe racial inférieur et elle est systématiquement privée de ses droits.

Amnesty International « appelle la Cour pénale internationale (CPI) à considérer la qualification de crime d'apartheid dans le cadre de son enquête actuelle dans les territoires palestiniens occupés (TPO) et appelle tous les États à exercer la compétence universelle afin de traduire en justice les personnes responsables de crimes d'apartheid. »

## DISCRIMINATION RACIALE ET CITOYENNETÉ DE SECONDE ZONE

Le rapport revient évidemment sur les discriminations globales d'un système dont la géométrie variable n'est finalement qu'un facteur d'ajustement.

Les citoyen·ne·s palestiniens d'Israël ont actuellement plus de droits et libertés que leurs homologues des TPO, et le quotidien des Palestiniens ne s'est par ailleurs pas avéré très différent s'ils vivent dans la bande de Gaza ou en Cisjordanie. Les recherches d'Amnesty International montrent néanmoins que l'ensemble de la population palestinienne est soumis à un seul et même système. Le traitement des Palestinien·ne·s par Israël dans tous les territoires répond au même objectif : privilégier les juifs et juives israéliens dans la répartition des terres et ressources, et minimiser la présence de la population palestinienne et son accès aux terres.

Amnesty demande à tous les pays qui entretiennent de bonnes relations avec Israël « dont certains États arabes et africains » de ne plus soutenir un système d'apartheid. Pour sortir de ce « système », désormais documenté par Amnesty, « la réaction internationale face à l'apartheid ne doit plus se cantonner à des condamnations génériques et à des faux-fuyants. Il faut nous en prendre aux racines du système, sans quoi les populations palestiniennes et israéliennes resteront piégées dans le cycle sans fin des violences qui a anéanti tant de vies », conclut Agnès Callamard.

*Nous, **Femmes en Noir de Lyon**, soutenons le rapport d'Amnesty International sur le système d'apartheid mis en place par l'état d'Israël.*

**Femmes en Noir de Lyon**



**mars 2022**